



Direction des examens et concours

Bordeaux, le 24/06/2024

La Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine
Rectrice de l'académie de Bordeaux
Chancelière des Universités

ARRETE

Vu les articles D643-32-1 à D643-32-9, D683-2 à D683-6 et D684-2 à D684-6 du Code de l'éducation relatifs à la procédure disciplinaire applicable aux candidats aux brevets techniciens supérieurs

ARTICLE 1^{er} :

La commission de discipline du brevet de technicien supérieur de l'académie de Bordeaux pour la session 2024 est constituée comme suit :

Président(e) :

Titulaire : FESQUET Sonia, IA-IPR SMS BSE, Rectorat de Bordeaux
Suppléant : KYPRAIOS Yannis, IA-IPR en sciences médico-sociales et biotechnologies option santé environnement, Rectorat de Poitiers

Vice-président(e) :

Titulaire : LAGEDAMON David, IA-IPR en économie et gestion, Rectorat de Bordeaux
Suppléant : DOUCET Sandrine, IA-IPR Biochimie, Rectorat de Bordeaux

Membres :

Titulaires :

TAUZIN Sandrine, IEN Mathématiques Sciences, Rectorat de Bordeaux
FONTENIER Christophe, Personnel de direction, lycée Montesquieu Bordeaux
DOUCHE Agnès, Enseignante en BTS et Bac technologique, Lycée L. Da Vinci, Blanquefort
FAYARD Maxime, Etudiant élu au CA de l'Université de Bordeaux
FAHMI Rayane, Elève de Terminale élu au CAVL, Lycée Louis Barthou de Pau

Suppléants :

JAUZE Joël, IEN, Lettres Histoire-Géographie, Rectorat de Bordeaux
ABED Jamela, personnel de direction, lycée hôtelier de Biarritz
DIOT Cécile, personnel de direction, Lycée Gustave Eiffel, Bordeaux
ALEXANDRE Ilhan, élève de terminale élu au CAVL, lycée René Cassin de Bayonne

ARTICLE 2 :

Monsieur le Secrétaire Général de la région académique Nouvelle Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Quentin PANNIER LEONARD
5, rue Joseph de Carayon-Latour CS 81499
33060 Bordeaux Cedex
Tél : 05 57 57 39 35 Mél : ce.dec1@ac-bordeaux.fr
www.ac-bordeaux.fr

Pour la Rectrice et par délégation,
Le Secrétaire Général,
Pour le Secrétaire Général,
Le Directeur des Examens et Concours

Olivier HARMEL